

 Durée
27 h

 Lieu
Inter

 Groupe
12 personnes maximum

 Tarif
Sur devis

■ Prérequis

- Etre titulaire de la carte professionnelle en cours de péremption.
- Satisfaire à une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (10 questions).
- Etre titulaire d'un diplôme ou une attestation de niveau B1 en langue Française.

■ Public concerné

Personne souhaitant maintenir ses Acquis de Connaissances du TFP-APS (ex CQP-APS)

■ Objectifs de la formation

Maintenir et actualiser ses compétences nécessaires au renouvellement de sa carte professionnelle permettant d'exercer en qualité d'agent de prévention et de sécurité.

■ Compétences visées

- Maintenir et actualiser les compétences d'agent de prévention et de sécurité
- Mettre à jour sa pratique professionnelle au regard de l'évolution réglementaire juridique, technique et pratique.
- Renouveler la validité de sa carte professionnelle délivrée par le CNAPS

■ Méthodes pédagogiques

Support de projection, PowerPoint projetée alternant vidéo et diapositives sur la conduite à tenir, illustration claires et synthétiques facilitant la compréhension et la mémorisation.

■ Moyens pédagogiques

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• PC de sécurité• Système de sécurité incendie de catégorie A• Zone pratique | <ul style="list-style-type: none">• Matériels informatiques (système informatisé pour les QCM ou papier)• Vidéoprojecteur• Ordinateur |
|--|---|

■ Modalités d'évaluation

- Questionnaires, exercices pratiques palpation, gestion des conflits dégradés

MAC APS - MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES AGENT DE PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

■ Programme de la formation

Module 1 : Le cadre juridique d'intervention de l'APS : 4 H

Module 2 : Compétences opérationnelles générales : 7 H

Module 3 : Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes : 13 heures

Module 4 : Principes de la République : 3 heures

Voir détails sur notre site internet.

■ Sanction

Attestation de Maintien et actualisation des compétences d'Agent de prévention et sécurité

■ Modalités d'accès et délais d'attente

Contactez nous au 09.78.31.71.42 – contact13@erpformation.fr ou présentez vous dans notre centre de formation au 10 Boulevard Tisseron 13014 MARSEILLE.

Inscription possible jusqu'à 24h du début de la formation en fonction des places disponibles et sous réserve des délais de traitement des différents modes de financement (Pôle emploi, CPF, OPCO,...)

■ Maintien et actualisation des compétences

La validité d'un carte professionnelle est de 5 ans. Le CNAPS préconise d'effectuer un maintien et actualisation des compétences au plus tard 3 mois avant la date d'échéance.

■ Formation accessible aux personnes handicapées

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Contacter notre secrétariat afin d'échanger sur les éventuelles adaptions lors de nos sessions de formation.

■ Qualification des formateurs

Nos formateurs possèdent toutes les qualifications requises l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

■ Contact de la formation

Secrétariat 09.78.31.71.42 – contact13@erpformation.fr

Programme conforme à l'arrêté du 27 février 2017 relatif à la formation continue des agents privés de sécurité.

Nous contacter

ERP FORMATION

10 boulevard Tisseron – 13014 Marseille

09.78.31.71.42 www.erpformation-marseille.fr

SIRET : 479 519 332 00056 / APE 8559A / n° formateur : 93 060 577 906

N° agrément SSIAP 024-2015 / N° CNAPS : FOR-013-2027-09-08-20220801765

